

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 9

Artikel: A Orbe. - Les bêtes à bon Dieu
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-202059>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Ger 1^{re}, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements partent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

AVIS. — Nous informons nos abonnés de Lausanne et environs que le montant des abonnements datant du 1^{er} janvier sera pris en remboursement dès le 10 courant.

A côté de la politique.

Elections et votations.

C'est demain jour d'élection dans tout le canton de Vaud. On nomme les députés au Grand Conseil.

L'usage de la carte civique, pratiqué chez nous, est, croyons-nous, le mode de votation le plus simple, le plus pratique et le plus sûr. Nos voisins de Genève — du moins ceux d'entre eux qui veulent bien parfois nous reconnaître quelque chose de bon — nous envient depuis longtemps ce système; mais le Grand Conseil genevois, fidèle aux traditions, n'a pu encore se résoudre à rompre avec l'estampille, dont les nombreux inconvénients ont été maintes fois signalés.

En attendant le jour du triomphe définitif de la carte civique, voyons un peu quelques-uns des systèmes de votation en usage dans le temps jadis.

En Grèce, d'abord. A Sparte, le jour fixé pour le choix d'un représentant, le peuple se réunissait sur la place publique et faisait défiler successivement devant lui les divers candidats. Ceux-ci, suivant la popularité dont ils jouissaient, recueillaient sur leur passage des acclamations plus ou moins bruyantes et prolongées. Des citoyens, désignés à cet effet, notaient, à mesure qu'elles se produisaient, la durée et l'intensité des clameurs adressées à chaque candidat. Ceux qui avaient soulevé le plus de bruit étaient élus sénateurs.

Aujourd'hui, chez nous, comme ailleurs, on voit tout le contraire : ce sont les candidats qui proclament eux-mêmes leurs mérites, et les suffrages du bon peuple vont souvent à ceux qui crient le plus fort et le plus longtemps.

A Athènes, on votait avec des fèves. Les électeurs passaient à tour de rôle devant un grand panier d'osier dans lequel ils jetaient une fève blanche ou noire. La première signifiait *oui*, la seconde *non*. Le résultat dépendait naturellement de la couleur dominante.

En Italie, maintenant. Voici comment votaient les Romains.

En présence des Consuls, les électeurs passaient un à un sur un pont étroit, construit pour la circonstance. Arrivés au milieu, ils jetaient dans une urne une des tablettes de bois, qui leur avaient été préalablement données, et sur lesquelles se trouvaient tracés des caractères et des signes désignant les candidats.

En se retirant, à l'autre extrémité du pont, chaque électeur était tenu de remettre à des contrôleurs la tablette dont il n'avait pas fait usage. Le vote était obligatoire. Les citoyens qui n'accomplissaient pas leurs devoirs civiques étaient condamnés au bannissement.

Enfin, voici un troisième système qui était encore en vigueur au xv^e siècle en Irlande, à Grimsby.

Lorsqu'il s'agissait d'élire le maire, les candidats à cette charge se rangeaient, les uns à côté des autres, sur une place publique, ayant chacun, sur le dos, une botte de foin. On amenait alors un âne à jeun, auquel on donnait la liberté à une certaine distance. A la vue et à l'odeur du foin, l'animal ne se faisait pas prier pour assouvir sa faim. Le candidat dont la botte était entamée la première était immédiatement nommé.

De nos jours, c'est sur le foin qu'ils ont dans leurs bottes que certains candidats fondent leurs espérances, et l'électeur fait lui-même l'office de l'âne.

Pour terminer, un mot entendu l'autre jour. On parlait du vote compact.

Un jeune homme, qui va faire demain ses débuts dans la vie civique, demandait naïvement si les candidats votaient aussi compact ou si, par convenance, ils ne biffaient pas leur nom.

Biffer leur nom ! lui répondit-on, et pourquoi ? Ils seraient bien sots. Par qui donc pourraient-ils être mieux représentés que par eux-mêmes ?

— Hum !... C'est selon..., fit, à mi-voix, un vieux monsieur, qui, d'une table voisine, avait écouté la conversation.

Y a pas de mal! — En jouant dans la salle à manger, Jean-Jean vient de casser un des carreaux de la fenêtre.

Sa mère arrive aussitôt et lui administre une correction d'importance.

Jean-Jean se révolte :

— Est-ce qu'on ne voit pas quand même dehors, s'écrie-t-il en sanglotant.



Pour apprendre l'allemand. —

Cueilli dans un journal d'outre-Rhin :

« On désire placer une jeune fille dans une ville d'Allemagne, de préférence dans un pensionnat, où elle aurait occasion de se perfectionner dans la langue allemande en donnant des leçons de français. — Adresser les offres à M^{me}, à Moudon (canton de Vaud, Suisse).



Ruines.

Un de nos compatriotes, appelé à Rome pour affaires, écrivait l'autre jour à sa femme :

« Ma chère amie. Mes affaires sont terminées ; tout s'est passé au gré de mes désirs. Je prolonge de quelques jours mon absence. Ne

m'en veux pas. Je ne peux m'arracher aux splendeurs anciennes et modernes de la ville éternelle. Je crois que je donne encore la préférence aux sublimes vestiges de l'antique cité de Romulus. Devant ces ruines grandioses, je ne cesse de penser à toi, etc., etc. »

A Orbe. — Les bêtes à bon Dieu.

Une ville charmante; une population hospitalière, un joli « casino » tout neuf, où se jouent des « premières ». Car Orbe avait le privilège de monter pour la première fois la pièce intéressante de M. Mézel, intitulée « Sur la grand-place ». La donnée en est empruntée à la chronique de Pierreleur. On ne pouvait tirer meilleur parti du sujet, pittoresque et touchant, et représenter avec plus d'habileté les malheurs — momentanés — d'un fiancé qu'un voleur et assassin menacé de ravir à sa promise. M. Mézel est homme de goût. Il a su décorer une action, qui frisait la donnée mélodramatique, de la poésie qui pénètre d'Aubépine, le personnage favori de l'auteur. Décors et musique — musique peut-être un peu trop moderne pour une pièce qui évoque les premiers jours de la Réforme — sont ravissants. Nous sommes heureux du succès de cette entreprise, qui témoigne de la vigueur qu'a d'emblée acquise la renaissance de notre théâtre national romand.

Et justement, dans cette pièce, il y a, au deuxième acte, un morceau charmant, c'est la harangue que prononce le poète L'Aubépine, du haut d'une fenêtre des Secrétan, pour exhorter le peuple catholique qui gronde autour de cette maison à laisser en paix son ami, le réformé Pierre Darbonnier. Voici ce discours, qui est un éloquent appel à la tolérance.

Eh ! les amis ! que faites-vous à pareille heure dans la rue ? avec vos femmes et vos enfants, encore ! Mais dimanche est passé, nous sommes à lundi, si j'ai bien tout mon entendement ! Pourquoi n'êtes-vous pas les uns aux champs, les autres à l'établi dans les échoppes ? Est-il donc jour de foire que vous vous promenez comme si vous étiez à vendre ? (*Cris* : A bas Darbonnier !) Ah ! C'est à mon ami Pierre que vous en avez ! Benoitement, vous avez cru à l'accusation impudente portée contre lui ! Vous êtes donc comme ces oiseaux qu'on prend avec des appeaux grossiers dont le cri indique de loin la traîtrise. (*Cris* : A l'eau, les luthériens !) Bon ! c'est parce qu'il est luthérien que vous montrez pareille crédulité ! Quel vent a soufflé sur la ville, qui vous rend tout à coup si déraisonnables, vous qui êtes, à l'accoutumée, le bon sens et la raison mêmes ? Parce qu'il a plu à quelques hommes de prier Dieu autrement qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, vous voilà tout bouffis de colère, ce qui ne vous rend pas beaux, savez-vous ! (*Quelques rires.*) Vous voilà criant, hurlant, menaçant comme si le diable battait le briquet dans le derrière de

¹ Pierre Darbonnier avait été faussement accusé d'assassinat par ses ennemis.

vos chausse! Et avec cela qu'elle est utile la colère! la plupart du temps elle blesse qui s'en sert, comme si l'on prenait à pleines mains le double tranchant d'une épée.

Ce dernier automne, Bargagnaud, oui Elysium Bargagnaud, celui qui est là-bas, rentrait au logis ayant pris du vin nouveau plus qu'il n'en pouvait porter; en chemin, il rencontra un mur qui ne se dérangea pas pour le laisser passer; furieux, Bargagnaud frappa du nez et du poing cet immuable ennemi! Qui donc garda la trace des coups? Fut-ce la muraille innocente ou la large figure de Bargagnaud? (*On rit plus fort.*) Eh bien! si ce sont là les fruits de la colère, pourquoi cette irritation et ces emportements à l'égard des luthériens? Quand, après avoir fauché durant une longue matinée, vous vous étendez à l'ombre et que des bêtes à bon Dieu courent sur vos bras nus, l'idée vous vient elle à la cervelle de saisir un caillou pour écraser les menues bestioles? Non! vous auriez craint de vous blesser! Alors, pourquoi vouloir exterminer ces luthériens, ces quelques bêtes à bon Dieu qui se hâtent sans bruit dans la ville? Ne sentez-vous pas qu'en ce faisant, vous vous meurtrisiez vous-mêmes et répandez le sang de ce beau pays qui est le nôtre? (*Cris: Tu as raison, L'Aubépine.*) Allons! abandonnez cette attitude d'hostilité qui ne sied à aucun de nous et retournez vers la tâche qui vous attend; oubliez mon ami Pierre, que la Justice a tant loisir de juger et, une fois vos logis réintégrés, laissez parler la bienveillance et la bonté qui sont au fond de vos âmes. (*Cris: «Oui, L'Aubépine! oui!» — Les cris s'éloignent et l'on entend dans le lointain des voix qui fredonnent un chant.*)

Monument Juste Olivier.

Montant du fonds.	Fr. 958 —
Anciens Etudiens, professeurs et élèves du Collège Galliard (par M. le professeur Burnier)	» 88 —
L. W.	» 5 —
	Fr. 1051 —

Voici donc le premier mille atteint. Au deuxième, maintenant.

Petites annales de mars.

1584. — Du 1^{er} au 4 mars 1584, on ressentit sur tous les bords du Léman les secousses d'un grand tremblement de terre. A Lavaux, les murs des vignes descendirent au lac; à Montreux, le lac remonta de vingt pieds au-dessus du rivage; à Villeneuve, des tonneaux pleins de vin se trouvèrent dressés sur leur fond. Mais c'est à Yverne et à Corbeyrier que le tremblement sévit avec le plus de force. Le 4 mars, entre 9 et 10 heures du matin, un contrefort de la Tour d'Al s'écroula et une avalanche de rochers et de terre détruisit ces deux villages.

A Corbeyrier, il ne subsista qu'une seule maison, dont le propriétaire et sa femme, croyant à la fin du monde, étaient tombés à genoux et s'étaient mis à prier. Sous les décombres d'une autre habitation, on trouva un enfant au berceau, sain et sauf; sa mère morte, courbée sur lui, l'avait protégé de son corps.

A Yverne, l'éboulement «ensevelit tout vifs, raconte un notaire d'Aigle témoin de la catastrophe, environ 100 personnes (aucuns ont dit davantage), 240 vaches à lait, force bœufs et chevaux. Il couvrit 69 maisons, 106 granges, 4 caves. C'est merveille que l'estendue de douze arpents où estoient les édifices fut rendue si unie, qu'il sembloit que ce fust un guéret tout fraîchement labouré ou hersé.»

Opinion. — «Ah! ne me parlez pas de ceux qui se suicident. Ce sont des gens qui manquent de savoir-vivre.

Les plaisirs de Rosalie. — M^{me} Peignette à sa bonne :

— Comment, Rosalie, vous voulez retourner aujourd'hui chez le dentiste! Ce serait joli à vous de vous faire arracher ainsi une dent ou deux toutes les semaines et de laisser votre maîtresse faire seule le ménage!

Un psychologue. — Dans le jardin d'une brasserie. Un consommateur à l'hôte :

— Croyez-vous que ce couple qui est assis là-bas à l'ombre soit uni légitimement ou... autrement?

— Nous le saurons sans peine: je vais faire porter sur leur table une lampe fumeuse. S'ils arrangent la mèche de façon à ce qu'elle brûle bien, c'est qu'ils sont mariés; s'ils baissent la flamme encore plus, vous pouvez être certain qu'ils n'ont pas passé devant l'officier de l'état civil.



Elle n'était pas espagnole.

— Notre ami S^{***} ne crache pas dans son verre comme on dit ici.

Convie l'autre jour à diner, on lui sert une bouteille d'un vin qu'il trouve exquis.

— Quatorze ans de bouteille, fait le maître de la maison, avec orgueil.

S^{***} verse dans son verre le reste de la bouteille, puis, soupirant :

— Elle est bien petite pour son âge!

Noutrès conseillers.

L'est déman qu'on renomme lè conseillers. Lè noutrès sans su dè rêveni, ka on in est ti gaillà conteint.

M'est vegnai à l'idée, in liaizin à tot momeint su lè papai dai couplets su dai z'homme hiaut pliacci, que nion pè chaôte ne cognai, que lo moïn qu'on pouessè saret dè mettrè on iadzo onna reintze à dè duès su lè noutrou, qu'on val quazu ti lè dzo. L'est po ceïn que vigno, vouè, vo dere ceïn que sé rappoo ai conseillers dè per tsi no.

N'in in traï. Noutron syndique por' ion; on outro à Tsamp-Pliat, et lo troisième à Velars.

In passeint aò bas daò veladzo, pè lo seindai, vai paötire fé atteinchon à clia balla carraie et cliaò grandzès batteintès naòvès, iau lai ia que dévant on borni que pissè queïn lo bré? Se vai réussai dè passa, quand l'abrèvavan, vo v'itès bin su arrètà po guegni lè ballès vatsès, lè bi modzons et lè tsévaux pommé! Eh! bin, l'est tsi noutron syndique, Aimé daò Carroz!

Mè farai rin d'avai son tsédau et son domminno!... Se volhiavè tsandzi?!... Mâ... iamère onco mi avai sa cabosse... N'est portant salhai qu'on hiver, que l'avan met tsi lo régent dè Corrévon.

Po conseiller, n'in a min, bin lhein, dè pllie capablio. Avouè ceïn l'est capiténo et lè sordà dè sa compagni in san tot fou; sè mettran aò fù por li, se falhai. Tsi no, jamé ceïn n'a mi martsî que dè que l'est syndique. L'est destra ceïn que tint po la kemouna; vo ne pouaidè pas vo z'imaginà!

Pu, l'a daò boutafrou. Se faut dein lè grantès asseimbliaies, ai fitès, à n'on satamo, dere oquie, ne sè gèné pas; débliottè s'n'affèrè sein quequelhî, mi què bin dai menistrès que lai ia. Vo z'arai falhu l'ouère quand l'an relèva lo coulidzo, la veillha, aò répè! Lai avai portant daò fin mondo: monchu lo préfet, l'inspettu dai z'écoulès et on tsiron d'altro. N'a pas z'u

pouaire! t'a ceïn tortsi nimerio ion!... Gâ, à Lozena, on iadzo que sè mettret apri lè z'avocats.... Pourro z'amis!

Et que l'a grand bré. Ti cliaò que brigan onna pliace, sai po piònié, caporat, pétabosson; cliaò qu'an fan d'intrâ din lès poustès, aò tsemin dè fai; van ti frottâ vers li.

L'in a que volhian que satsè fla-maçon. Dian qu'aòtramin n'arai pas montâ se rido in grado et ne porai pas dinche fère nommâ coui vaò. L'est dai dzeins daò défrou que fan corrè ci brit. L'an rémarquâ que quand laò totsè la man ne baillè què traï dai, et que, quand trinquè, n'impougnè son verro qu'avouè lo paòdzo, lo lètsè-potse et lo grand dai...

Lucien daò Tsamp-Pliat est cique que lai ia lo pllie grand teimps que lai iet. N'in étâ aò catsimo inseimblio, l'est li qu'a récita lo vouè daò baptême. Quand mè vai mè rêcriè adi.

L'est lo pllie galé homme qu'on vayè, boun' enfant, servessin, rin hiaut. Vaò assebin s'arrètâ po dèvezâ avouè en pourro qu'avouè on retso. Et que s'intind ai z'affèrès et ai bitès! Se faut on coup dè man, on bon consèt, l'est vers li que tot lo mondo cort. Quand dit oquie l'est d'attiutâ. L'in fudrai dai bataillons d'homme dinche aò payi! L'est din la coumechon dai z'écoulès, lo consèt dè perrotse et l'a étâ onna troupa d'ans présidint dè la fretéri. No z'a fé avai la pousta et l'a briyu dai pi et dai mans quantiè que corredzéian la vilhe roulé.

Aò Grand Consèt ne manquè pas onna tenabilla et quand fait votâ, mè peinsò que sè collègues fant queïn no, vant lo consurtâ po savai se faut mettrè oï aò bin na; ka vayo adi su la Rêhiuva que la pllie grant'eimpartia votan ti lè coups queïn li. Sin ceïn, lè, po dere, n'a jamé min fé dè discou. Laisè lè z'avocats, avouè laò grantès leingnès dè pia, sè tsapillâ intrè leu. M'a zaò zu de que l'amavè mi distiutâ, on iadzo frou, in bévessin on verro, l'est pllie kemoudo de s'intindre. Po ceïn sè baillhan lo mot la veillha intrè daò-traï, et tot in vouèdin cauquies demi et founin on bet, dèvezan tot bounamin intrè laò, in patuè. Dinse, se ion dè cliaò guegniâ d'avocat lè z'assorolhivè, ne sarai pas fotu dè rin comprendre. Dai iadzo, quand l'an praò distiutâ, djuan à la bite et, à l'avi que l'haòra l'est que, sè baillhan la bouna-né et van sè rèduirè. Respet po leu! Laò fennès pouan itrè tranquillès et dremi su laò duès z'orolhiès.

Din ti lè casse cliaqu'à Lucien l'a bin mèretâ. Cliaò dè sa sorta san rarès. Onna travaillaòza, onna ménadzire, que ne perd pas onna menuta, que n'a pas onna bregua d'orgouè; tandu que l'in a bin s'ètan li, que ne battran pas on coup et s'incrairan ko dai pioux su dai molans dè s'ouère appellâ madama la conseillère.

L'an onco lo bounheu aò Tsamp-Pliat d'avai dai z'einfants que laò resseimbliaian. Lè dou valets, l'est laò père tot cratchi; et lè duès felhiès, po l'ovradzo, lè mimès què la mère. Ti lè quatro san in adzo dè sè mariâ. Se vai dai valets qu'amon lè felhiès à pan, que ne sè tiran pas in derrâ por arî, épantsi lo fémè, ramassâ apri la faux aò soigni lè cayons, adi bin veriès et bounès felaires, invouyi-lè aò Tsamp-Pliat, ne saran pas indieuzâ, vo prometto. Ora, se vin cognaitè, per tsi vo, duès z'autrès dinche, mè récoumindo que vo mè lo diesso, lo fari savai à Lucien, po sè valets. L'est lè duès que prindran que volhian tsezi su laò patlès, mille mâtins!

Cique dè Velars, Héli à Djan à la Zabe, que min lai dian, est lo pllie dzouveno dai traï; n'a pas mè dè trint'ans et n'est pas onco mariâ. M'a la rimpliaci, lo d'orraï voyiadzo, lo gros Vinçan dè la Rosse, que n'in a pllie rein volhu.